

DURABILITIQUE – INSOS Genève et AGOEER – mars 2018

Qui sommes-nous ?

INSOS Genève (www.insos-geneve.ch) est une association au sens des art.60 et suivants du CO, constituée en 2002 et basée à Genève. Elle regroupe 21 organisations actives dans le domaine du handicap. Elle représente les intérêts de ses membres auprès du politique, rend visible et favorise la compréhension de la diversité des prestations et besoins en matière de handicap, est une plateforme d'échanges d'expériences et de savoirs-faire, relaie les préoccupations cantonales au niveau national, participe à la réflexion autour de la formation afin de garantir l'adéquation avec les besoins des bénéficiaires.

L'AGOEER (www.agoeer.ch) est une association au sens des art.60 et suivants du CO, qui a été fondée en 1965. Elle regroupe 13 institutions actives dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement et de la réinsertion. L'AGOEER est un groupement d'intérêts qui remplit une fonction indispensable au maintien de relations suivies avec les pouvoirs publics, les services sociaux et les syndicats.

Notre philosophie ?

Bien qu'œuvrant dans des champs différenciés du secteur social, nos deux associations ont une philosophie et des ambitions communes.

Notre objectif premier est de fournir aux enfants, adolescents et adultes vivant avec une déficience physique, psychique, mentale, sensorielle, les moyens d'une vie la plus intégrée possible à la communauté genevoise, par les moyens que sont l'école, le logement, le travail ou le loisir.

Dans une logique entrepreneuriale, notre but est également de promouvoir un accompagnement laissant la plus grande autonomie, la plus grande autodétermination à nos bénéficiaires, ainsi que la plus grande liberté à nos membres ; ceux-ci sont pour la plupart des entreprises privées créées et gérées par des bénévoles engagés, et subventionnées par l'Etat.

Notre idéal ?

Notre idéal est celui d'une société prévoyant une possibilité d'inclusion de toutes les différences, de tous les parcours de vie. Celui d'un partenariat fort entre les pouvoirs publics et le secteur privé, qui permet un accompagnement de qualité pour toutes les personnes ayant des difficultés d'intégration scolaire, sociale, professionnelle, notamment de par l'atteinte à leur intégrité physique, psychique, mentale, sensorielle. Une société responsable qui se donne les moyens d'une action déterminée pour garantir la cohésion sociale, par une répartition des rôles et des partenariats qui assure un dispositif innovant, évolutif, capable de non seulement répondre aux besoins d'aujourd'hui mais de s'adapter aux enjeux sociaux, écologiques et économiques à venir. Mais aussi une société qui inscrit ces citoyennes et citoyens vivant avec un handicap comme de véritables contributeurs et acteurs de changement.

Les obstacles pour y arriver ?

Nous vivons des rapports avec l'Etat qui sont déséquilibrés et pour lesquels la surveillance et le contrôle priment sur la reconnaissance de la complexité de la mission et de certaines difficultés objectivables. Notre financement ne se base pas sur des critères objectifs, et se modifie fortement en fonction d'éléments qui ne tiennent pas compte de critères réels ou prévisibles (réductions linéaires, réductions techniques telles que Noria, conjoncture économique). La bonne performance économique de nos institutions donne lieu à une obligation de restitution de financements à l'Etat, alors que lors d'années difficiles, le financement des pertes nous incombe exclusivement. Pour certains d'entre nous, l'augmentation constante de charges salariales que nous sommes fortement incités (voire obligés) à suivre sur décision de l'Etat ne sont pas intégralement compensées, provoquant des déficits presque mécaniques. Bref, l'Etat, dans une logique incompréhensible, génère par ses décisions l'affaiblissement d'un secteur économique à la fois pourvoyeur d'un nombre important d'emplois du premier ou du second marché, et porteur de projets fondamentaux de cohésion sociale pour des personnes fragilisées.

Notre besoin ?

Nous avons besoin d'une refondation du contrat social entre l'Etat, garant de prestations à la population de ce Canton, et les acteurs sociaux qui œuvrent au jour le jour pour permettre à des enfants, adolescents, adultes connaissant des parcours parfois dramatiques, de vivre leur vie avec la plus grande autonomie possible, et avec le meilleur accompagnement possible. Cette refondation est seule digne de l'histoire de nos institutions et de la tradition du canton de Genève.